

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*(convoqué individuellement par écrit le 20 janvier 2020)*

**SEANCE DU 27 JANVIER À 20 HEURES**

Sous la présidence de M. **Martin PACOU, Maire**

Etaient présents :

**Mme et MM. les Adjoints :**

Antoine HERTLING  
Jean-Claude NICOL

André AUBELE

Anita WEISHAAR

**Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :**

Joëlle CLEMENT  
Roman GUERY  
Claude MEIKATT

Marlène DREYER  
Marie-Claire KELHETTER  
Anne NOPPER

Lucien GRAUSS  
Jean-Marc KLEIN  
Ghislaine NOPPER

**Absentes excusées :**

Mme Sonja MAHOU qui donne procuration à Mme Marlène DREYER  
Mme Claire FARQUE qui donne procuration à Mme Ghislaine NOPPER  
Mme Monique CAESAR

**Absents** : MM. Eric DROUANT – Bertrand HOEHN

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 9 décembre 2019.
- Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'informations du 9 décembre 2019 au 27 janvier 2020.
- Lotissement : finalisation du scénario B.
- Modification de l'ordre du jour – Suppression d'un point.
- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020.
- Coopération Intercommunale – Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG : Modification des conditions de fonctionnement : Retrait d'une compétence – Modifications statutaires.
- Subvention pour classes de découverte : Ecole Elémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE.
- Subvention pour concert au Dôme de Mutzig : Ecole Elémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
- Subvention pour classe de mer : Ecole Elémentaire des Tilleuls à MOLSHEIM.
- Don d'ordinateurs.
- Communications diverses.

**2020 – 01**

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

**APPROUVE**

- ◆ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 9 décembre 2019.

**2020 – 02**

OBJET : DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – COMPTE RENDU D'INFORMATIONS DU 9 DECEMBRE 2019 AU 27 JANVIER 2020

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-23,

VU la délibération n° 2014-29 du 10 avril 2014 portant mise en œuvre des délégations du Conseil Municipal au Maire,

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

**PREND ACTE**

- ◆ du compte-rendu d'informations dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales à l'appui de la note explicative communiquée à l'Assemblée pour la période du 9 décembre 2019 au 27 janvier 2020.

**2020 – 03**

OBJET : LOTISSEMENT : FINALISATION DU SCENARIO B

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le choix effectué lors de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 de faire passer une voirie dans la zone humide pour faciliter la collecte des ordures ménagères.

Le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion de travail du 15 janvier 2020 au cours de laquelle la maîtrise d'œuvre a présenté l'avancement de l'AVP pour la réalisation du lotissement communal.

De nouvelles informations techniques, légales et financières ont été portées à la connaissance du maire qui nécessitent de représenter ce point au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

ENTENDUES les explications de M. le Maire et de la maîtrise d'œuvre,

VU la documentation vidéoprojetée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE**

**avec 15 voix pour et une abstention**

- ◆ DE NE PAS FAIRE PASSER une voirie dans la zone humide.

**2020 – 04**

**OBJET : MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR – SUPPRESSION D'UN POINT**

Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour par la suppression du point suivant :

- *modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

- ◆ **APPROUVE et DECIDE** en conséquence la modification de l'ordre du jour de la présente séance la suppression du point suivant :

- *modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe*

**2020 – 05**

**OBJET : AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020**

VU l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2020 avant l'adoption du budget de l'exercice 2020,

Entendues les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

- ◆ D'AUTORISER M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2019 du budget principal, tels que présentés ci-dessous :

Chapitre et article	Budgété 2019	Ouverture de crédits 2020 au quart des crédits 2019
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>15 250,00 €</b>
2031 - Frais d'études		10 000,00 €
2033 - Frais d'insertion		5 250,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 754 000,00 €</b>	<b>688 500,00 €</b>
2112 - Terrains de voirie		20 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains		20 000,00 €
21311 - Hôtel de ville		10 000,00 €
21312 - Bâtiments scolaires		258 500,00 €
21316 - Équipements du cimetière		30 000,00 €
21318 - Autres bâtiments publics		230 000,00 €
2151 - Réseaux de voirie		30 000,00 €
21534 - Réseaux d'électrification		30 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique		20 000,00 €
2184 - Mobilier		20 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		20 000,00 €

**2020 – 06**

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG: MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT : RETRAIT D'UNE COMPETENCE - MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Le Conseil Municipal,  
**à l'unanimité des membres présents et représentés**

VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,

- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 2 août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs, suite à la définition de l'intérêt communautaire,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2012 portant adhésion, avec effet au 1er mai 2012, de la Commune de STILL et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,

- VU l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2013 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs aux Communes de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH, avec effet au 1er janvier 2014, et modification corrélative de ses Statuts,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 7 mars 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 13 janvier 2016 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 février 2017 portant mise en conformité partielle des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2017 portant modification des compétences et mise en conformité des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018 dotant la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs de la compétence «création, aménagement et gestion d'une fourrière automobile» et portant corrélativement modification de ses Statuts,

## **I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT**

- VU les Statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 6 portant sur ses compétences,
- VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération N° 18-47 du 5 juillet 2018 du Conseil Communautaire portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

### **ACCEPTÉ**

- ◆ DE supprimer la compétence intitulée « ***Création, aménagement et gestion d'une fourrière automobile*** » de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,

## **II. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

CONSIDERANT que le paragraphe I de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes,

VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale,

VU la loi N° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 à L.5211-20,

CONSIDERANT en outre que la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe a transféré la compétence d'organisation du transport interurbain et scolaire du Département à la Région au 1er janvier 2017,

ESTIMANT dès lors opportun de profiter du retrait d'une compétence, pour modifier la compétence intitulée : « Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin », en la libellant comme suit : « Organisation de services de transport à la demande par délégation de la Région Grand Est »,

VU la délibération N° 19-86 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, en date du 19 décembre 2019, adoptant ses nouveaux Statuts,

VU dans ce contexte, la rédaction de ces Statuts intégrant les modifications et mises à jour susvisées,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

## **ADOPTÉ**

- ◆ les **NOUVEAUX STATUTS de la Communauté de Communes**, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

**2020 – 07**

**OBJET : SUBVENTION POUR CLASSES DE DECOUVERTE : ECOLE ELEMENTAIRE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Ecole Élémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE du 7 janvier 2020 sollicitant une subvention pour une classe de découverte au Centre de MUCKENBACH du 15 au 19 juin 2020 pour un effectif de 94 élèves,

## **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 9 € par jour et par élève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2020 – 08**

**OBJET : SUBVENTION POUR CONCERT AU DOME DE MUTZIG : ECOLE ELEMENTAIRE D'ERNOLSHEIM-BRUCHE**

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Ecole Élémentaire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE du 16 septembre 2019 sollicitant une subvention relative à la participation des élèves à un concert au Dôme de MUTZIG le 30 juin 2020 en collaboration avec l'école élémentaire de HANGENBIETEN et la batterie fanfare de HANGENBIETEN,

## **DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention correspondant à 3 transports en bus sur présentation des factures acquittées,
- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 1 000 € afin de contribuer aux frais engendrés par la représentation,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.



**2020 – 09**

OBJET : SUBVENTION POUR CLASSE DE MER : ECOLE ELEMENTAIRE DES TILLEULS A MOLSHEIM

Le Conseil Municipal,

VU la demande de l'Ecole Elémentaire des Tilleuls à MOLSHEIM du 22 novembre 2019 sollicitant une subvention pour une classe de mer du 22 au 26 juin 2020 à GOUVILLE SUR MER,

CONSIDERANT qu'une élève domiciliée à ERNOLSHEIM-BRUCHE participera à ce séjour,

**DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par élève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

**2020 – 10**

OBJET : DON D'ORDINATEURS

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la vente publique infructueuse de matériel informatique du 23 novembre 2019 décidée par délibération du 16 septembre 2019.

De ce fait, il est envisagé de remettre, sous forme de don, ce matériel informatique consistant en 6 ordinateurs opérationnels et 2 ordinateurs défectueux à :

- l'Association Familles Rurales ERNOLSHEIM-BRUCHE section informatique pour 5 ordinateurs opérationnels et 2 ordinateurs défectueux,
- Pétaque Club pour 1 ordinateur opérationnel.

Ce matériel permettra à l'association Familles Rurales de disposer d'un matériel dont elle a besoin pour exercer, sous sa seule responsabilité, son activité consistant en l'initiation à l'informatique et au Pétaque Club de disposer d'un matériel dont il a besoin pour exercer, sous sa seule responsabilité, son activité de pratique de la pétaque.

Ce matériel a été acquis par notre commune et sera réformé et sorti de l'inventaire comptable.

Le transport de ce matériel sera assuré par les associations susmentionnées.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents et représentés**

- DE DONNER ce matériel informatique aux associations susmentionnées,
- D'AUTORISER le Maire à signer tous actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé.

**2020 – 11**

**OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Le Maire fait le point sur l'état d'avancement de la procédure relative au projet de crématorium et indique avoir reçu les 4 candidats admis pour la phase de négociation.
- Le Maire informe le Conseil Municipal sur le projet de rénovation de l'église : l'étude faisabilité a été réalisée. La Commune devra décider des travaux réellement nécessaires et des modalités de leur prise en charge financière en lien avec le Conseil de Fabrique.

<b>NOM - PRENOM</b>	<b>PRESENT/ABSENT</b>	<b>SIGNATURE</b>
PACOU Martin		
HERTLING Antoine		
AUBELE André		
WEISHAAR Anita		
NICOL Jean-Claude		
MAHOU Sonja	Procuration à Mme Marlène DREYER	
CAESAR Monique	Absente	
CLEMENT Joëlle		
DREYER Marlène		
DROUANT Eric	Absent	
FARQUE Claire	Procuration à Mme Ghislaine NOPPER	
GRAUSS Lucien		
GUERY Roman		
HOEHN Bertrand	Absent	
KELHETTER Marie-Claire		
KLEIN Jean-Marc		
MEIKATT Claude		
NOPPER Anne		
NOPPER Ghislaine		